



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
2 avril 2012
Français
Original : espagnol

Session annuelle de 2012
25-29 juin 2012, Genève
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour le Costa Rica (2013-2017)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	2
II. Coopération antérieure et enseignements tirés	3
III. Programme proposé.....	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.....	6
Annexes	
I. Cadre de résultats et d'affectation des ressources pour le Costa Rica (2013-2017).....	8
II. Acronymes.....	13



I. Analyse de la situation

1. *Développement humain, réduction de la pauvreté et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).* Avec un PIB par habitant de 7,728 dollars des États-Unis (Banco Central de Costa Rica, 2010), le Costa Rica se situe parmi les pays à revenu moyen. En 2011, il fut reconnu comme l'un des quatre pays du monde à avoir trouvé le meilleur équilibre entre le développement humain, l'équité et la viabilité environnementale (rapport 2011 sur le développement humain). Il doit cependant faire face à l'aggravation des inégalités, ainsi qu'à d'autres difficultés liées à la condition des femmes, des jeunes et des populations vivant dans des endroits vulnérables (Institut national de statistique et de recensement, 2008 à 2011). Depuis plus de 20 ans, 20 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et 6 % des ménages sont en situation d'extrême pauvreté. L'écart des salaires s'est creusé et la valeur du coefficient de Gini a augmenté, passant de 0,473 en 2008 à 0,492 en 2010 (Commission économique pour l'Amérique latine – CEPAL). Le deuxième rapport sur les OMD (2010) signale que la réalisation des objectifs 1, 2, 3 et 7 laisse à désirer au Costa Rica. L'un des objectifs prioritaires du Gouvernement est de mobiliser suffisamment de ressources pour couvrir les dépenses publiques dans le secteur social, car si le pays affiche l'un des meilleurs résultats dans ce secteur (rapport régional 2010), son déficit budgétaire ne cesse de croître.

2. *Viabilité environnementale et gestion des risques.* Le Costa Rica s'est fixé comme objectif pour 2021 d'être le premier pays à atteindre la neutralité carbone; l'action qu'il a menée de longue date en faveur de la conservation des zones protégées (26 % du territoire national) lui a permis de compenser les effets de la déforestation, dont le taux est parmi les plus élevés du monde, et d'étendre en 2005 sa couverture forestière à 51 % du territoire. Néanmoins, il n'existe pas encore de politiques favorables au développement de technologies non polluantes, ni non plus d'enseignement technique axé sur la production « verte », la gestion durable des déchets solides, ou la limitation et la réduction des niveaux élevés de pollution, en particulier dans les bassins hydrographiques. Il ne dispose pas non plus d'un véritable système de gestion territoriale à l'échelon national. Les lacunes en matière de planification et d'aménagement du territoire, conjuguées à l'expansion urbaine, viennent aggraver les risques liés aux catastrophes naturelles.

3. *Gouvernance.* Les mécanismes intersectoriels et territoriaux dont disposent les institutions publiques sont insuffisants pour coordonner et canaliser les investissements voulus aux fins du développement à long terme. La dégradation des indicateurs de sécurité citoyenne a entraîné une baisse de la confiance dans les institutions publiques et un recul historique de l'adhésion aux valeurs démocratiques et à l'État de droit. Il est difficile d'obtenir des instances de la société civile qu'elles prennent part à la gestion des affaires publiques, ainsi que de produire une information de qualité; qui plus est, les mécanismes institutionnels assurant la participation des citoyens à la planification, à l'exécution, au suivi et à l'évaluation des programmes et des projets officiels sont insuffisants aux niveaux tant national et provincial que local. Le pays a joué un rôle précurseur, dont on lui sait gré, en s'engageant à promouvoir la parité des sexes et une participation accrue de la femme à la vie politique moyennant l'établissement de quotas; il est cependant toujours aussi difficile de faire respecter la législation électorale et dans certains domaines, notamment au niveau local, la femme continue d'être insuffisamment

représentée. Au nombre des récentes recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, figurent les suivantes : renforcer l'institutionnalisation de la question de l'égalité entre les sexes et accorder une attention plus grande à la violence fondée sur le sexe et au respect des droits sexuels et reproductifs.

II. Coopération antérieure et enseignements tirés

4. En 2011, le bureau du PNUD au Costa Rica a fait l'objet d'une évaluation des résultats obtenus dans le cadre des activités de développement, qui a montré à quel point la contribution du Programme au progrès du pays est appréciée. On a particulièrement souligné la prise en compte dans l'élaboration des stratégies nationales et locales de la question du développement humain durable, des objectifs du Millénaire pour le développement et des valeurs que défend le Programme, notamment le renforcement de la représentation et de la participation politiques, l'égalité entre les sexes, ainsi que la coexistence et la sécurité citoyenne.

5. Le Bureau du PNUD seconde le pays dans la formulation de la politique nationale de sécurité citoyenne et de promotion de la paix sociale (2010-2021), ainsi que dans l'élaboration d'autres études et projets axés sur le même domaine. Il a également appuyé la politique et la stratégie nationale de viabilité environnementale et son volet territorial, ainsi que le modèle de développement local, entre autres mesures visant des objectifs semblables. Pour ce qui est de la question de l'égalité entre les sexes, il a contribué à la création de conditions qui permettent d'améliorer la représentation de la femme, ainsi que l'adéquation des politiques publiques, le respect des droits économiques de la femme moyennant, par exemple, la création du sceau de l'égalité et la création de nouveaux débouchés. Sur le plan de l'éducation, il a appuyé les réformes des programmes visant à améliorer les résultats scolaires, et à promouvoir l'assiduité et la réinsertion dans le système éducatif. Enfin, il a appuyé l'élaboration de la politique des salaires minima et la création de l'observatoire de l'emploi.

6. Les données d'expérience recueillies, les résultats du programme de développement humain durable, ainsi que les programmes et les projets portant sur la gouvernance, l'égalité entre les sexes, l'environnement et la gestion des risques ont été évalués en collaboration avec les homologues nationaux et les partenaires actuels et potentiels, et ont été pris en compte de manière appropriée dans le nouveau programme.

7. S'agissant de la gestion du PNUD, l'évaluation susmentionnée fait ressortir la nécessité de resserrer les liens avec le secteur privé et la société civile. Dans le cadre de certaines initiatives, il n'a pas été possible, faute de systématisation, de tirer parti de pratiques optimales, ni de renforcer la coopération Sud-Sud. On s'est heurté à des difficultés pour ce qui est de la gestion des connaissances, du suivi des projets, de l'analyse et des plans de gestion des éventuels risques futurs, ainsi que de la communication et de la sensibilisation auprès des groupes bénéficiaires, des organisations de la société civile et du secteur privé.

III. Programme proposé

8. Le programme de pays pour le Costa Rica (2013-2017) a été élaboré avec la participation des autorités et des représentants sociaux. Il a été conçu pour répondre aux priorités nationales et pour influencer sur les domaines susceptibles de faciliter un développement inclusif, une plus grande parité des sexes, l'égalité territoriale, et l'amélioration de la viabilité environnementale. Le programme a pour objet de contribuer, par des moyens quantifiables et mesurables, au renforcement des capacités du pays.

9. Aux niveaux national, provincial et local, le bureau du PNUD travaillera en partenariat et en collaboration avec les institutions compétentes, en centrant son action sur certains groupes de population, en particulier les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, les grandes questions de viabilité environnementale, le manque d'opportunités, l'inégalité et les risques de conflit social.

10. Le bureau du PNUD, qui secondera le pays sur les plans technique et financier, pour lui permettre d'accomplir des progrès mesurables dans les domaines clefs du développement durable, conformément aux objectifs 1, 2, 3 et 7 du Millénaire pour le développement, mènera aux niveaux local, régional et national des activités intégrées et structurées selon des sphères thématiques, comme indiqué ci-dessous.

11. *Développement humain, égalité et équité.* En collaboration avec les grandes organisations gouvernementales et non gouvernementales, le PNUD s'emploiera à renforcer le système de statistique et de production de données non regroupées, en assurant notamment un suivi régulier des tendances qui se profilent aux échelons national et mondial. De concert avec d'autres organismes du système des Nations Unies, il encouragera la collecte, l'intégration et la diffusion de données pertinentes et utiles à la prise de décisions et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en bénéficiant de l'appui des universitaires et de la société civile qui collaborent à la production d'information et de forums thématiques aux échelons national et cantonal.

12. Le Programme s'attachera à promouvoir l'application de politiques et d'instruments stratégiques visant à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, à réaliser des investissements, à mener des initiatives et à créer des emplois de qualité, en exploitant et en transposant à grande échelle les expériences novatrices – notamment le sceau d'équité – et les possibilités offertes aux populations socialement désavantagées et aux personnes handicapées [projet d'emploi, par exemple, élaboré dans le cadre de l'initiative conjointe Cadre d'accélération de la réalisation des OMD-Organisation internationale du Travail (OIT)], et en favorisant la compétitivité écologique, ainsi que les activités respectueuses de l'environnement. En collaboration avec l'OIT et la FAO, le Programme s'emploiera à renforcer les capacités et à promouvoir les possibilités d'intégration productive et sociale des femmes jeunes; en coordination avec l'UNICEF et le FNUAP, il appuiera le développement des programmes nationaux de réinsertion scolaire destinés aux jeunes; conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment ONU-Femmes et ONU-Habitat, il s'efforcera de resserrer les liens avec certains services de la fonction publique, les municipalités, le Gouvernement central et d'autres partenaires résolus à établir une croissance inclusive et durable, mettant l'accent sur les questions territoriales et l'égalité entre les sexes.

13. *Environnement, changements climatiques et gestion des risques.* Le Programme s'emploiera à promouvoir la mise en œuvre du plan national de gestion des risques, le renforcement de la stratégie d'aménagement du territoire et l'élaboration de plans de zonage cantonal conformes aux dispositions des deux instruments susmentionnés; la remise en état et la conservation des zones humides et des terres protégées, ainsi que la mise en place de mécanismes de paiement pour services environnementaux, compte dûment tenu des questions relatives à l'égalité entre les sexes.

14. Le bureau du PNUD encouragera la tenue de forums et d'instances qui faciliteront la prise de décisions dans une optique intersectorielle, ainsi que l'adoption de mesures favorables au développement durable et à une économie rationnelle sur le plan écologique, qui contiendra les émissions de gaz à un niveau faible et qui tiendra compte des prévisions sur les changements climatiques; il appuiera les projets de développement qui réduisent les émissions de carbone, notamment les efforts de réduction des polluants organiques persistants et des substances appauvrissant la couche d'ozone, qui ont des effets positifs sur les plans social, économique et environnemental; il facilitera la création de groupes intersectoriels au sein d'une économie respectueuse de l'environnement et liée à des mécanismes socialement inclusifs; il encouragera l'élaboration de stratégies visant un développement "vert" à faibles émissions de carbone.

15. *Gouvernance démocratique et cohésion sociale.* Le Programme s'emploiera à amender divers programmes nationaux afin de renforcer la coordination interinstitutionnelle et intersectorielle au sein du Gouvernement central mais aussi entre celui-ci et les municipalités, en particulier pour généraliser la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes et mettre l'accent sur les domaines d'action indispensables au développement humain durable. Il appuiera, dans les municipalités, la création d'associations thématiques axées sur les questions territoriales, en vue de promouvoir le développement humain durable.

16. Il renforcera le système politique en se fondant sur le dialogue, la formation et la sensibilisation, l'échange de données d'expérience internationales et l'application de la législation électorale, en accordant une attention particulière à la question de la parité des sexes; il développera les échanges et la coopération Sud-Sud.

17. Le bureau du PNUD s'attachera à exploiter et à transposer à plus grande échelle des modèles, des méthodologies et des stratégies aussi bien nationaux que locaux visant à assurer la sécurité citoyenne et à donner suite aux recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur la violence sexiste, l'objectif étant de renforcer le tissu social et de veiller à ce que l'action de l'État soit plus efficace et transparente à tous les niveaux. En collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies présents dans le pays, il appuiera l'institutionnalisation de mécanismes et d'instruments novateurs, s'agissant d'assurer la coordination entre le secteur public et le secteur privé et de promouvoir la sécurité citoyenne et la cohésion sociale.

18. Le bureau du PNUD dispose des moyens techniques nécessaires pour appuyer les initiatives et la réalisation des objectifs proposés, mais il s'en remettra aussi à la Direction régionale du Programme, qui, au titre de sa politique de coordination, assure l'harmonisation des programmes, des stratégies et des ressources entre les organismes du système des Nations Unies présents dans le pays et la région, ainsi qu'aux donateurs nationaux ou internationaux. Dans une optique stratégique définie

par les contributions et les partenaires, il aidera les organismes publics homologues et assurera le suivi des résultats escomptés, ce qui permettra de combler les lacunes opérationnelles.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

19. Le bureau du PNUD adoptera une approche multidisciplinaire et intersectorielle. Il est prévu, dans le cadre du programme, d'utiliser essentiellement les modalités d'exécution nationales. La responsabilité des résultats incombera aux homologues nationaux, qui bénéficieront à cet égard de l'appui du PNUD. Dans le cas d'une situation particulière ou d'une crise appelant une intervention immédiate, le Gouvernement peut demander au bureau du PNUD de recourir à la procédure « accélérée ».

20. Les modalités d'exécution seront déterminées en fonction des produits visés et seront soigneusement définies pour chacun des projets entrepris. Le bureau du PNUD a pour priorité de suivre la démarche gouvernementale à cet égard, mais sans exclure la possibilité de choisir d'autres options, à savoir : a) exécution directe par le PNUD; b) exécution par un autre organisme du système des Nations Unies; c) exécution par une organisation non gouvernementale (nationale ou internationale); d) exécution par une organisation intergouvernementale.

21. Le bureau du PNUD coordonnera ses activités avec celles d'autres organismes du système des Nations Unies, dotés de mandats pertinents, et sollicitera la participation du secteur privé et de la société civile. Il invitera les personnes et les groupes désavantagés à participer à l'exécution et à l'évaluation des projets qui leur sont destinés. Un suivi conforme aux lignes directrices établies par le PNUD permettra de recenser et de faire connaître les bonnes pratiques qui apportent une valeur ajoutée à la coopération Sud-Sud.

22. Le plan d'évaluation comporte des résultats, des projets et des volets thématiques, ainsi que des évaluations conjointes et autres requises par les homologues nationaux. On entend ainsi s'assurer de l'adéquation de la contribution du PNUD à chacun des résultats escomptés, et tirer parti des principales données d'expérience recueillies, ainsi que des recommandations tendant à améliorer l'élaboration des programmes. Le bureau du PNUD reverra annuellement le plan d'évaluation au titre de la programmation conjointe menée dans le cadre du PNUAD.

23. Le bureau du PNUD a défini deux étapes essentielles pour l'évaluation des résultats : la première, fixée à la fin du mandat du Gouvernement actuel en 2014, permettra de faire le point sur l'élaboration des programmes prévus pour la seconde moitié du plan quinquennal (2015-2017), en tenant compte des résultats de l'évaluation du Cadre d'accélération de la réalisation des OMD, qui sera effectuée à la fin de 2013. La seconde étape, qui aura lieu au début de la planification du prochain cycle de coopération (2018-2022), servira à évaluer les progrès accomplis et à définir des critères pour la formulation d'un nouveau programme.

24. Le bureau du PNUD a pour politique d'utiliser les ressources ordinaires comme capital d'amorçage, en vue de mobiliser les apports d'autres sources et de compenser ainsi la pénurie de fonds provenant de donateurs multilatéraux ou bilatéraux, et du PNUD lui-même. Pour la période 2013-2017, on prévoit d'affecter

un montant de 1 750 000 dollars au titre des ressources ordinaires du PNUD et on pense pouvoir mobiliser la somme de 20 660 000 dollars pour les autres ressources. En outre, reconnaissant la valeur ajoutée qu'apportent les programmes et les projets du PNUD, le Gouvernement a fait savoir qu'il se proposait d'apporter son appui à diverses activités du Programme dans le pays.

Annexe I

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Costa Rica (2013-2017)

Objectif national (Plan national de développement) : Un développement plus sûr, sous-tendu par l'innovation, la science et la technologie, renforcé par la solidarité et axé sur la viabilité environnementale (PND 2011-2014).

Résultat du PNUAD : Promotion de l'égalité, de l'équité et de l'accès à des opportunités aux fins du développement humain durable.

<i>Contributions du Gouvernement</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, références et objectifs pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant des ressources nécessaires (en dollars É.-U.)</i>
Renforcement de l'engagement pris aux niveaux national et local pour développer les moyens dont les pays disposent afin de promouvoir le développement humain durable, et prise en compte des questions liées à l'égalité entre les sexes.	Plusieurs instituts de recherche et organismes de suivi fournissent des informations et des analyses; le secteur productif participe à des forums de prévision stratégique et appuie la mise en œuvre d'activités; les organismes spécialisés donnent des conseils visant à modifier la planification nationale et sectorielle.	Assistance, aux niveaux local, national et mondial, pour exploiter ou transcender les dynamiques politiques et économiques susceptibles de promouvoir le développement humain durable et les OMD.	Indicateur 1: Systèmes de données désagrégées et cohérentes. Référence : Systèmes d'information rigides et limités. Cible : Au moins trois institutions publiques disposent des mécanismes voulus pour renforcer les capacités de production et d'analyse des données relatives au développement humain durable. Indicateur 2: Espaces de coordination interinstitutionnelle qui favorisent le développement humain durable et l'égalité entre les sexes. Référence : Processus médiocres et peu coordonnés. Cible : Au moins une évaluation fait ressortir l'efficacité de mécanismes de coordination quant au développement humain durable et à l'égalité entre les sexes.	Renforcement des moyens voulus pour la production, l'actualisation et l'analyse intersectorielle et multidisciplinaire de l'information; développement de l'acquis statistique au niveau national.	Ressources ordinaires : 900 000 Autres ressources : 500 000

Résultat du PNUAD : Promotion de l'égalité, de l'équité et de l'accès aux opportunités aux fins du développement humain durable. Développement productif, innovation et emploi

<i>Contributions du Gouvernement</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, références et objectifs pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant des ressources nécessaires (en dollars É.-U.)</i>
Capacités institutionnelles pour développer les possibilités de développement inclusif.	Le secteur productif appuie et met en œuvre des interventions novatrices; les organismes spécialisés donnent, à moyen et à long terme, des conseils en matière de planification; les centres de réflexion et de recherche fournissent des informations et des analyses; la société civile joue un rôle actif et les bonnes pratiques sont mises en évidence.	Par le biais de la coopération Sud-Sud et internationale, assistance technique et financière afin de renforcer les moyens dont les pays disposent pour assurer, aux niveaux régional et local, un développement qui tienne compte des questions relatives à la parité des sexes, aux droits de l'homme et à la durabilité.	<p>Indicateur 1 : Nombre de politiques axées sur les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, le développement régional, la réinsertion scolaire et la compétitivité dans une optique environnementale. Référence : Politiques partiales et peu coordonnées. Cible : Au moins deux politiques approuvées et appliquées en 2017.</p> <p>Indicateur 2 : Nombre de nouveaux instruments de développement productif destinés aux entrepreneurs (microentreprises et petites et moyennes entreprises), axés sur l'environnement, le développement humain durable et la responsabilité sociale. Référence : Absence d'instruments opérationnels. Cible: Au moins un instrument en état de fonctionnement.</p>	Instruments pour promouvoir des emplois de qualité, réduire les écarts et favoriser un développement écologiquement durable axé sur l'innovation technologique et la compétitivité dans une optique environnementale. Augmentation du nombre de programmes de réinsertion scolaire destinés aux jeunes et aux femmes. Élaboration d'instruments pour favoriser l'emploi et l'autonomisation des personnes handicapées.	<p>Ressources ordinaires : 200 000</p> <p>Autres ressources : 1 000 000</p>

Résultat du PNUAD : Renforcement de la gouvernance démocratique; promotion de la société civile, de la cohésion sociale et de l'accès à la justice

<i>Contributions du Gouvernement</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, références et objectifs pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant des ressources nécessaires (en dollars É.-U.)</i>
En coordination avec les institutions gouvernementales compétentes, on aura consolidé, d'ici à 2017, les mécanismes de participation à l'examen de diverses questions prioritaires.	Les entreprises, les syndicats et les organisations de la société civile contribuent à une bonne gestion des affaires publiques. Le secteur productif et les instances de la société civile proposent et appuient, dans des secteurs choisis, des innovations favorables à la coexistence démocratique des hommes et des femmes.	Assistance technique et financière pour promouvoir la création de mécanismes de coordination entre le secteur public et le secteur privé, la coexistence démocratique, la sécurité citoyenne, ainsi que l'efficacité et la transparence de l'action menée par le Gouvernement.	<p>Indicateur 1 : Nombre d'instances qui participent à des processus de dialogue; mécanismes de participation du secteur privé à l'action publique. Référence : Mécanismes en nombre insuffisant et dispersés.</p> <p>Indicateur 2 : Pourcentage des municipalités disposant de mécanismes de coordination avec le Gouvernement central et des partenaires. Référence : Inadéquation des mécanismes de coordination et du rôle des partenaires et insuffisance des moyens de planification au niveau local. Cibles 1 et 2 : Au moins un modèle de participation opérationnel dans trois institutions et dans 25 cantons prioritaires.</p> <p>Indicateur 3 : Indice de sécurité citoyenne et de violence à l'égard des femmes dans certains cantons. Indicateurs de coexistence démocratique (LAPOP, baromètre d'opinion publique de l'Amérique latine). Référence : En 2011, dégradation de l'indice de sécurité citoyenne et niveaux insuffisants pour les indicateurs de coexistence démocratique. Cible 3 : Réduction d'au moins 10 % de l'indice de sécurité citoyenne.</p>	Institutionnalisation des mécanismes d'accès à l'information. Participation citoyenne et audit civique. On privilégie la culture et les pratiques politiques fondées sur l'équité et la parité entre les hommes et les femmes, ainsi que le dialogue. On harmonise et on simplifie les mécanismes de coordination interinstitutionnelle pour faciliter l'établissement des plans et des budgets aux niveaux national et local. On renforce les alliances entre certaines institutions publiques et privées dans des domaines clefs du développement (énergie, transports, et production responsable). On met en œuvre des modèles de sécurité citoyenne et de coexistence dans les cantons prioritaires.	<p>Ressources ordinaires : 400 000</p> <p>Autres ressources : 1 000 000</p>

Résultat du PNUAD : Viabilité environnementale et gestion des risques.

<i>Contributions du Gouvernement</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, références et objectifs pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant des ressources nécessaires (en dollars des États-Unis)</i>
D'ici à 2017, le Gouvernement prendra en compte, dans sa stratégie de développement, les questions suivantes : aménagement du territoire, protection du patrimoine naturel, et gestion des risques sous un angle intersectoriel.	Divers secteurs (universitaire, coopératif, syndical et privé) participeront activement à des échanges d'idées pour améliorer les stratégies visant à reformuler les directives territoriales en vigueur actuellement.	Assistance technique et financière pour renforcer les capacités nationales d'aménagement du territoire, la protection et la durabilité du patrimoine de la nature et la gestion des risques.	<p>Indicateur 1 : Existence de stratégies d'aménagement du territoire qui tiennent compte des plans de zonage cantonal et de gestion des risques. Référence : Stratégie en attente d'approbation en 2011. Cible : Stratégie approuvée d'ici à 2015 et pleinement appliquée d'ici à 2017.</p> <p>Indicateur 2 : Nombre de bassins qui font l'objet de stratégies, de protection et de conservation intégrées de l'environnement, mettant l'accent sur la parité des sexes. Référence : Aucune. Cible : Au moins un bassin faisant l'objet d'une stratégie de protection et de conservation intégrées de l'environnement.</p> <p>Indicateur 3 : Nombre de projets communautaires axés sur la protection et la conservation de l'environnement, mettant l'accent sur la parité des sexes. Référence : 500 projets existants. Cible : 150 projets supplémentaires.</p>	Formulation et mise en œuvre d'une stratégie d'aménagement du territoire qui tient compte des questions relatives à l'égalité entre les sexes, à la gestion des risques et à la viabilité environnementale, et comprenant des critères précis pour l'élaboration de plans de zonage cantonal. Renforcement des mécanismes de remise en état et de conservation des zones humides et des terres protégées et mise en place de mécanismes de paiement pour services environnementaux.	<p>Ressources ordinaires : 100 000</p> <p>Autres ressources : 10 960 000</p>

Résultat du PNUAD : Viabilité environnementale et gestion des risques

<i>Contributions du Gouvernement</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, références et objectifs pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant des ressources nécessaires (en dollars É.-U.)</i>
En conformité avec sa stratégie nationale de développement, le Gouvernement aura rempli, en 2017, les conditions essentielles pour atteindre la neutralité carbone aux alentours de 2021. Il aura renforcé sa position en proposant une compétitivité respectueuse de l'environnement et sera parvenu à un consensus avec le secteur privé et la société civile.	Diverses universités, coopératives, ONG, associations de travailleurs et sociétés privées mèneront, à titre pilote, une collaboration multisectorielle placée sous le signe du dialogue, en vue d'atteindre la neutralité carbone.	Assistance technique et financière permettant de renforcer les capacités dans les secteurs et les territoires stratégiques afin de promouvoir, d'ici à 2021, la compétitivité écologique, la neutralité carbone, ainsi que les mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci.	<p>Indicateur 1 : En collaboration avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, ainsi qu'avec des instances internationales, des documents contraignants, des cadres juridiques et des systèmes de mesure et de suivi seront élaborés, conformément aux accords multilatéraux sur l'environnement, en vue d'assurer l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces phénomènes.</p> <p>Indicateur 2 : Nombre d'entreprises et d'initiatives « vertes ». Références 1 et 2 : Directives sectorielles, régionales et locales inégales, absentes ou embryonnaires: initiatives écologiques insuffisantes pour garantir l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces phénomènes.</p> <p>Cibles 1 et 2 : Contribuer à l'adaptation aux changements climatiques et inverser la tendance à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.</p>	Travaux de recherche, partenariats entre secteur privé et secteur public, projets pilotes, ensemble d'initiatives intersectorielles et d'interventions territoriales visant à mettre en place des stratégies « vertes » au service d'un développement adapté aux changements climatiques et lié à des mécanismes socialement inclusifs, dans des conditions opérationnelles. Le renforcement au niveau national des mécanismes de dialogue, de négociation et de concertation entraîne la réduction des substances appauvrissant l'ozone et des polluants organiques persistants, et se traduit par des résultats positifs, aux niveaux social, économique et environnemental. Mise en œuvre des stratégies de production à faible niveau d'émissions de gaz dans des secteurs clefs (l'agriculture et les transports par exemple).	<p>Ressources ordinaires : 150 000</p> <p>Autres ressources : 7 200 000</p>

Annexe II

Acronymes

ADR	Evaluación de resultados de las actividades de desarrollo (évaluation des résultats dans le cadre des activités de développement)
AMUMA	Acuerdos multilaterales sobre el medio ambiente (accords multilatéraux sur l'environnement)
BCCR	Banco Central de Costa Rica (Banque centrale du Costa Rica)
BCP	Bilan commun de pays
CEDAW	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes /Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
POP	Polluants organiques persistants
DH	Desarrollo humano (développement humain)
DHS	Desarrollo humano sostenible (développement humain durable)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
RMDH	Rapport sur le développement humain
INEC	Instituto Nacional de Estadística y Censos (Institut national de statistique et de recensement)
ISC	Índice de seguridad ciudadana (indice de sécurité citoyenne)
LAPOP	<i>Latin America Public Opinion Poll (baromètre d'opinion publique de l'Amérique latine)</i>
MAF	Marco para acelerar el logro de los ODM (cadre d'accélération de la réalisation des OMD)
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
MIDEPLAN	Ministerio de Planificación (Ministère du plan)
MINAE	Ministerio de Ambiente y Energía (Ministère de l'environnement et de l'énergie)
MIPYMES	Microempresas, empresas pequeñas y empresas medianas (microentreprises, petites et moyennes entreprises)
ODM	Objectifs du Millénaire pour le développement
OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur Brut
PND	Plan Nacional de Desarrollo (plan national de développement)
RS	Responsabilidad social (responsabilité sociale)
SAO	Sustancia agotadora del ozono (substance appauvrissant l'ozone)

SC	Sociedad civil (société civile)
TTF	Fondos fiduciarios temáticos (fonds d'affectation spéciale thématique)
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
